

---

Séance du 18 avril 2023

---

N° 17/2023

**ILOT COMMERCIAL :**  
**Avenants lots n° 1-**  
**2-4-6 et 10**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

**Présents :** Lucy MOREAU, Raphaële GONTIER, Thierry BOISSINOT, Patrick MOULINEAU, Christian PINEAU, Olivier TRAVEL, Sophia AUGER, Thomas BEVILLE, Virginie MARTINS, Annie GUILBERT Isabelle PIDOUX

**Excusées avec pouvoirs :** Jean-Luc CHARTIER pouvoir à Lucy MOREAU, Fabienne THORRÉE pouvoir à Virginie MARTINS Guillaume PORCHET pouvoir à Annie GUILBERT.

**Excusées sans pouvoir :** Paul VOUHÉ, Didier DAVID, Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE, Marine SACRÉ.

**Secrétaire de séance :** Olivier TRAVEL

Date de convocation : 14 avril 2023

Date d'affichage : 19 avril 2023

Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	11
Excusés : .....	08
Pouvoirs : .....	03
Votants : .....	14

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Accusé de réception en préfecture  
079-217903517-20230418-17-2023-DE  
Date de télétransmission : 26/04/2023  
Date de réception préfecture : 26/04/2023

Transmission au contrôle de légalité le :

## N° 17 : ILOT COMMERCIAL : Avenants aux lots n° 1, 2 4 6 et 10

### Îlot commercial : Avenants pour les lots 1, 2, 4, 6 et 10.

Thierry BOISSINOT expose : Des devis pour travaux supplémentaires sont proposés :  
Pour le lot 1, Gros oeuvre :

- Boulangerie : adaptation des fondations et de dallages du fait de la nature des sols et des recherches archéologiques, dallage du garage. Montant de la plus-value : 7 830.50 € HT
- Multiservice : augmentation des armatures d'élévation pour terrasse. Montant de la plus-value 5 412.12 € HT
- Salon de coiffure : adaptation des fondations du fait de l'absence de travaux sur propriété voisine. Montant de la plus-value : 1 140.65 € HT
- Moins-value d'enduit : 810.00 € HT
- Soit un montant total de la plus-value de 13 573.27 € HT.

Des pénalités de retard sur ce lot ont été calculées par le maître d'œuvre. Elles sont fixées à 8 652.56 € HT.

Pour le lot 2, Charpente bois :

- - Boulangerie : doublement du chevonnage pour passer au-dessus de la gouttière du voisin. Montant de plus-value : 1 847.64 € HT
- Ajout de planche de rive sous gouttière pour homogénéisation du site. Montant de plus-value : 2 709.00 € HT
- Ajout d'un habillage en volige sous les terrasses béton. Montant de plus-value : 1 624.00 € HT
- Retrait de bardage vertical en douglas. Montant moins-value : 1 673.98 € HT
- Pas d'ossature bois sur garage boulangerie. Montant de moins-value : 9 647.72 € HT
- Moins-value : Montant 5 141.06 € HT.

Pour le lot 4, Etanchéité :

- Etanchéité terrasse multiservice : Montant de plus-value : 702.33 € HT
- Couvertine sur mur voisin afin de protéger des infiltrations. Montant de plus-value : 1 017.90 € HT
- Pour un montant de plus-value de 1 720.23 € HT

Pour le lot 6 : Menuiserie bois

Décision reportée

Pour le lot 10, Revêtements sols et murs :

- Suppression des paillasons et modification des références de carrelages. Montant de moins-value 2 990.71 € HT

Le Conseil Municipal décide après délibérations, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de valider ces modifications des marchés et autoriser le maire à signer les avenants correspondants.

Le secrétaire de séance,

Olivier TRAVEL



Accusé de réception en préfecture  
074-2700617-20230418-17-2023-DE  
Date de télétransmission : 26/04/2023  
Date de réception préfecture : 26/04/2023

OLIVIER MOREAU